

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le ALCASE

ID: 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_9-DE

#### **COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN**

#### **DÉLIBÉRATIONS**

#### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de 29 juin 2023

Membres du conseil municipal				
En exercice	Présents Procurations		Absents	
43	33	4	6	

Date de convocation le 23 juin 2023

Présidente: Madame Hélène **GEOFFROY** 

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre

**DUSSURGEY** 

V\_DEL\_230629\_9

# Avenant n°3 - Prolongation de Délégation de Service Public - People & Baby Rapporteur: Monsieur GOMEZ

#### Présents:

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Yvette JANIN, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nordine GASMI, Audrey WATRELOT, Ange VIDAL, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI, Monique MARTINEZ, Karim BALIT, Soufia MAAROUK

#### **Procuration:**

Ahmed CHEKHAB donne pouvoir à Michel ROCHER, Joëlle GIANNETTI donne pouvoir à Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Fréderic KIZILDAG donne pouvoir à Nadia LAKEHAL, David LAÏB donne pouvoir à Eric BAGES-LIMOGES

#### Absents:

Kaoutar **DAHOUM**, Nacera **ALLEM**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Christine **BERTIN** 

Mesdames, Messieurs,

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby, située dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie, au 102 avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-Velin. Cette crèche a une capacité de 44 berceaux et elle est destinée à l'accueil des enfants de moins de quatre ans.

Cette délégation a pris la forme d'un contrat d'affermage avec une prise d'effet initialement prévue au 1er septembre 2017 pour une durée de cinq ans.

Compte-tenu du retard dans l'exécution des travaux du bâtiment, les locaux ont été mis à disposition du délégataire le 27 mai 2019, décalant ainsi au 26 mai 2024 la date de fin du contrat d'affermage.

Afin de prendre en compte ce décalage de calendrier, et considérant que les contrats d'accueil conclus avec les familles le sont principalement pour la période de septembre à juillet, il convient de prolonger par avenant le contrat d'affermage jusqu'au 26 juillet 2024 inclus. Cette modification de la durée du contrat intervient sur le fondement de l'article L3135-1-5 du code de la commande publique.

Elle permettra également à la collectivité de préparer la passation d'un nouveau contrat d'affermage tout en assurant la continuité du service public.

Cet avenant entraîne une augmentation du montant global inférieure à 5% ; au regard du chiffre d'affaires réalisé par People and Baby appréhendé sur toute la durée du contrat, les deux mois en sus de l'avenant pour maintenir l'accueil des enfants jusqu'au 26 juillet 2024 représente une augmentation de 3,69% de la somme totale du contrat. L'avis de la Commission de Délégation de Service Public prévu à l'article L. 1411-5 du CGCT n'est donc pas requis.

Par ailleurs, le montant annuel de la participation financière versée par la ville au délégataire pour contraintes de service public demeure inchangée et s'élève en moyenne sur la durée du contrat à 2 109,18 € par berceau; l'avenant représenterait un montant estimatif de 16 000 €.

En vertu de l'article L1411-6 du CGCT, ce projet d'avenant doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante du conseil municipal. Ce projet d'avenant a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics (CCSPL) réunie le 14 juin 2023.

#### Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- approuver l'avenant prolongeant la durée du contrat d'affermage avec la société People and Baby jusqu'au 26 juillet 2024;
- autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023 Publié le ID : 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_9-DE

## Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver l'avenant prolongeant la durée du contrat d'affermage avec la société People and Baby jusqu'au 26 juillet 2024;
- d'autoriser Madame la Maire à signer ledit avenant.

Suffrages exprimés	37	
Vote(s) Pour	32	Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Régis DUVERT, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Fréderic KIZILDAG, David LAÏB, Monique MARTINEZ, Karim BALIT, Soufia MAAROUK
Vote(s) Contre	2	Nordine GASMI, Ange VIDAL
Abstention(s)	3	Audrey WATRELOT, Carlos PEREIRA, Maoulida M'MADI
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 29 juin 2023.



Le secrétaire de séance

Pierre DUSSURGEY

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID: 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_9-DE

#### MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES Direction des Affaires Juridiques

#### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

EXE<sub>10</sub>

### **AVENANT N°3**1

## Article R2194- 7 du code de la commande publique

#### A - Identification de l'autorité délégante.



Ville MÉTROPOLE DE LYON
Représentée par Mme la Maire
Place de la Nation - CS4002
69518 Vaulx-en-Velin cedex

#### B - Identification du délégataire.

#### PEOPLE AND BABY

9 avenue Hoche 75008 PARIS

SIRET: 479 182 750 00667

Tel: 01 70 74 41 23

E-mail: Marches-publics@people-and-baby.com

#### C - Objet du contrat d'affermage.

Objet du contrat d'affermage :

# CONVENTION D'AFFERMAGE N°18DSP1 EN VUE DE L'EXPLOITATION D'UN ETABLISSEMENT MULTI- ACCUEIL DU JEUNE ENFANT AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE RENE BEAUVERIE A VAULX-EN-VELIN

- Date de la notification du contrat d'affermage : 26/07/2019
- Durée d'exécution : 5 ans
- Coût initial Ville par berceau:
  - 2 109.18€

<sup>1</sup> L'avenant n°1 n'a pas été conclu, le coût initial du berceau n'ayant pas été modifié par avenant.

### D - Objet de l'avenant.

Envoyé en préfecture le 13/07/2023 Reçu en préfecture le 13/07/2023



ID: 069-216902569-20230629-V\_DEL

Modifications introduites par le présent avenant :

Par une délibération en date du 28 juin 2018, la Ville a délégué à la société People and Baby la gestion, l'exploitation et l'entretien de la crèche Marie-Louise Saby, située dans l'enceinte de l'établissement intégré René Beauverie, au 102 avenue Gabriel Péri à Vaulx-en-Velin. Cette crèche a une capacité de 44 berceaux et elle est destinée à l'accueil des enfants de moins de guatre ans.

Cette délégation a pris la forme d'un contrat d'affermage avec une prise d'effet initialement prévue au 1er septembre 2017 pour une durée de cinq ans.

Compte-tenu du retard dans l'exécution des travaux du bâtiment, les locaux ont été mis à disposition du délégataire le 27 mai 2019, décalant ainsi au 26 mai 2024 la date de fin du contrat d'affermage.

Afin de prendre en compte ce décalage de calendrier, et considérant que les contrats d'accueil conclus avec les familles le sont principalement pour la période de septembre à juillet, il convient de prolonger par avenant le contrat d'affermage jusqu'au 26 juillet 2024 inclus. Cette modification de la durée du contrat intervient sur le fondement de l'article L 3135-1-5° du code de la commande publique.

Elle permettra également à la collectivité de préparer la passation d'un nouveau contrat d'affermage tout en assurant la continuité du service public.

Cet avenant entraîne une augmentation du montant global inférieure à 5% : au regard du chiffre d'affaires réalisés par People and Baby et appréhendé sur toute la durée du contrat, les deux mois en sus de l'avenant pour maintenir l'accueil des enfants jusqu'au 26 juillet 2024 représente une augmentation de 3.69% de la somme totale du contrat. L'avis de la Commission de Délégation de Service Public prévu à l'article L. 1411-5 du CGCT n'est donc pas requis.

Par ailleurs, le montant annuel de la participation financière versée par la ville au délégataire pour contraintes de service public demeure inchangé et s'élève en moyenne sur la durée du contrat à 2 109,18 € par berceau ; l'avenant représenterait un montant estimatif de 16 000 €.

Incidence financière de l'avenant :					
L'avenant a une incidence financière:					
NON	OUI				
E - Signature du délégataire.					

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature		
PEOPLE AND BABY				

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ı	F .	Si	gnatur	ah a	Pauto	rité d	hálán	ante
	_	-		e ue	ı autu	THE L	Jeleu	ance

A Vaulx-en-Velin, le ......

Page:

2

3

La Maire,

Hélène GEOFFROY

Envoyé en préfecture le 13/07/2023

Reçu en préfecture le 13/07/2023

Publié le

ID : 069-216902569-20230629-V\_DEL\_230629\_9-DE

## G - Notification de l'avenant au délégataire.

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

## ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

#### En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)